

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 872

3 décembre 1998

**SOMMAIRE**

Adapam S.A., Luxembourg	page 41830	Frühling S.A., Luxembourg	41842
Adco S.A., Luxembourg-Kirchberg	41831	Galerie Leonardo da Vinci, S.à r.l., Mamer	41837
Amuco S.A., Luxembourg	41826	Gei Company S.A., Luxembourg	41843
Andersen Consulting Europe S.A., Luxembourg	41831	Greenwood S.A., Luxembourg	41843
Arko Holding S.A., Strassen	41826	G S I Holding S.A., Luxembourg	41842
Axon Consultancies, S.à r.l., Luxembourg	41832	Holding Hlom S.A., Luxembourg	41844
Berlys Aero S.A., Luxembourg	41817	IFI Re S.A., Luxembourg	41842
Berlys Capital Développement S.A., Luxembourg	41818	Immobilière Nora, S.à r.l., Luxembourg	41841
Bernel Group Investments S.A., Luxembourg	41829	Inno Reinsurance S.A., Luxembourg	41843
(The) Bridge International Consultants S.A., Schrassig	41826	Intermoselle, S.à r.l., Rumelange	41841
Business & Transaction International S.A., Luxem- bourg	41829	International Antigua S.A., Luxembourg	41847
CGPA Ré S.A., Luxembourg	41830	International Landed Property, S.à r.l., Luxem- bourg	41846, 41847
Chippo S.A.H., Strassen	41830	International Risk Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41847
Ciments Luxembourgeois S.A., Esch-sur-Alzette	41830	IP-TPG Holdco, S.à r.l., Luxembourg	41845
Cityhall Holding S.A., Luxembourg	41831	Isra-Lux S.A., Luxembourg	41847, 41848
Clark Investissement, S.à r.l., Luxembourg	41832, 41834	Jaipur Corporation S.A., Moutfort	41849
Compagnie Transalpine Immobilière S.A., Luxem- bourg	41834	Jires Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	41853
Coreval S.A., Luxembourg	41835	Justap Holdings S.A., Luxembourg	41850
Dema S.A., Luxembourg	41835	Justelle Holdings S.A., Luxembourg	41850
Dione Reinsurance S.A., Luxembourg	41834	Landis & Gyr Communications Group S.A., Luxem- bourg	41849
Dyckerhoff A.G., Mainz-Amöneburg/Stadtkreis Wiesbaden	41830	Landis & Gyr Communications International Hol- dings, S.à r.l., Luxembourg	41849
Ekima Holding S.A., Strassen	41835	Laros S.A., Luxembourg	41849
Ellena S.A., Luxembourg	41836	Lipidia Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	41854
Enemge S.A., Luxembourg	41836	Luxicav Conseil S.A., Luxembourg	41852
Espirito Santo Financière S.A., Luxembourg-Kirch- berg	41837	Mermaid S.A., Luxembourg	41810
Euromarine S.A., Luxembourg-Kirchberg	41835	Minorco International S.A., Luxembourg	41849
Ewards Holdings S.A., Luxembourg	41836	Nedeurope S.A.H., Luxembourg	41850, 41852
Fallson Holding S.A., Luxembourg	41837	Nomina S.A., Luxembourg	41852
Ferrero International S.A., Senningerberg	41839, 41840	Northwind Holding S.A., Luxembourg	41855, 41856
Finameuse S.A.H., Luxembourg	41837	N.S.E., Network Services Europe S.A., Luxem- bourg	41818, 41825
Finance & Industries Holdings S.A., Luxembourg	41841	N.S.L., Network Services Luxembourg S.A., Lu- xembourg	41854, 41855
Financière Louis Delhaize Luxembourg - DELFI- LUX, Luxembourg	41837	(La) Plata S.A., Luxembourg	41853
Fina Road Service Luxembourg S.A., Luxembourg- Gasperich	41838	Yoritomo S.A., Luxembourg	41810
		Zaffiro S.A., Luxembourg	41818

**YORITOMO, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 35.909.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1998.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 18 septembre 1998*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

(40883/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1998.

---

**MERMAID S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

**STATUTES**

In the year one thousand nine hundred ninety-eight, on the third day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. E COREAL S.A., with its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Gérard Birchen, private employee, residing in Obercorn, by virtue of a proxy given on the 2nd day of September, 1998.

2. CREGELUX S.A., with its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange, by virtue of a proxy given on the 2nd day of September, 1998.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearers acting in the said capacities requested the undersigned notary to draw up the constitutive deed of a société anonyme which they declare that they form between themselves, having drawn up the said deed as follows:

**Chapter I. - Name, registered office, object, duration, capital**

**Art. 1.** There is formed between the appearers and all those persons who shall become owners of the shares hereinafter created a limited company (société anonyme) under the name of MERMAID S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

1. Branches or offices may be created by simple decision of the board of directors both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

2. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

3. If extraordinary events of a political, economic or social character likely to impair normal activity at the registered office or easy communication with that office or between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until complete cessation of the said abnormal circumstances. This provisional measure shall, however, produce no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company.

4. Any declaration of such transfer of the registered office shall be made and brought to the notice of outside parties by one of the Company's executive organs having power to commit the Company as regards acts of current and daily management.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.**

1. The Company may accomplish all commercial, industrial or financial transactions and realize all transfers of real estate or movable property. Further the Company has for its object to take participations in any form in Luxembourg or foreign companies, acquire by purchase, subscription or otherwise and assign by sale, exchange or otherwise any kind of transferable securities, to manage and valorise the securities owned, to acquire, transfer and appreciate patents and licences connected therewith.

2. The Company may borrow or lend with or without collateral. The company may take part in the creation and development of any companies and give them any assistance. Quite generally, the Company may take all measures of control, supervision and documentation and make all operations which will be judged useful for the accomplishment or development of its object, under condition of keeping within the limits drawn by the law on trading companies.

**Art. 5.**

1. The share capital is fixed at ECU 300,000.- (three hundred thousand ECU), represented by 300 (three hundred) shares with a par value of ECU 1,000.- (one thousand).

The authorized capital is fixed at ECU 1,500,000.- (one million five hundred thousand), represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares with a par value of ECU 1,000.- (one thousand).

2. The authorized and the subscribed share capital of the company may be increased or reduced by the resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

3. Furthermore, within a period expiring on the fifth anniversary of these Articles, the board of directors is authorized to increase the subscribed share capital from time to time within the limits of the authorized share capital. Such increases of the share capital may be realised at the discretion of the board of directors by the subscription and the issuance of shares with or without a share premium.

4. After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

5. The Company's shares shall be issued in a registered form. No share certificates shall be issued for the shares. The shares shall not be given into pledge.

**Art. 6.** The company may purchase its own shares under condition of keeping within the limits drawn by the law on trading companies and particularly articles 49-8 of the law of 10th August, 1915.

**Art. 7.**

1. A shareholder may transfer one or more of his shares in the corporation to his lawful relatives in the direct descending line.

2. Every other transfer than those, which may take place freely in pursuance to the preceding paragraph, may only be effected with due observance of the following paragraphs.

3. If a shareholder wishes to alienate one or more of his shares he shall first offer them to the other shareholders and he shall so notify the board of directors by registered letter, stating exactly the number of the shares he wishes to transfer, the price at which he wishes to sell these shares and the person or persons to whom he wishes to transfer the shares.

4. Within fourteen days after receipt of the registered letter the board of directors shall notify the other shareholders of its contents.

5. Within eighteen (18) months following such notice any other shareholder may inform the board of directors that he desires to purchase one or more of the shares offered at the price asked therefore or that he wishes the value of the shares to be estimated by experts.

6. In the first case, if no appraisal has been requested by any shareholder and unless the offering shareholder then withdraws his offer within one month after he was informed of the number of shares allotted to each prospective buyer and the corresponding price with respect to all the shares offered, the offeror shall be under an obligation to transfer the shares to the shareholders who wish to buy his shares, against cash payment of the price asked, provided that all the shares offered are purchased.

7. When appraisal is desired by one or several shareholders, he (they) shall appoint three experts in mutual agreement with the offerer, each of the parties (the prospective buyer(s) and the offering shareholder) appointing one expert, the third being appointed by the other two jointly, unless parties agree upon the appointment of the statutory auditor of the corporation as the only expert. The criterion to be applied by the aforementioned experts in the appraisal of the shares offered shall be the par value of such shares and also the part of the profits and the part of the balance left on liquidation to which the shares entitle the holder.

8. Within one month after the shareholder(s) has (have) been notified of the value thus appraised, he (they) may inform the board of directors of his (their) intention to purchase one or more of the shares offered, at the appraised value or at the price originally asked, in which case the offerer - unless the appraised value is lower than the price originally asked and/or the offering shareholder withdraws his offer within one month after he was informed of the number of shares allotted to each prospective buyer and the corresponding price with respect to all the shares offered, the offering shareholder is under an obligation to sell such shares to the shareholders concerned, against cash payment and at the value or price selected by the last-mentioned shareholders, provided all the shares offered are purchased. If the appraised value is lower than the price originally asked, than the offering shareholder has the right to withdraw his offer and keep his shares.

9. If more than one shareholder state that they are interested in purchasing as stipulated hereinbefore, with or without appraisal, the shares shall be allotted by the board of directors in proportion to each shareholder's holdings whenever possible. If and to the extent such allotment cannot be made on that basis, it shall be determined by lot.

10. If the shareholders have failed to exercise their right to purchase within the period of time provided, to the extent that all of the shares offered are purchased either with or without appraisal, the offerer shall be free during a six months, period to sell his shares to the persons mentioned by him, at the price asked by him or at the price appraised (not at a lower price, however), unless the corporation itself decides to purchase the shares offered, with or without appraisal.

11. When by any other act than by conveyance inter vivos a share shall pass to the ownership of one or more persons entitles to it (for instance, through the death of a shareholder or by the division of community property) and the new acquirer is not a lineal descendant a lawful relative of a shareholder, the new acquirer shall within six months inform the board of directors of the acquisition in writing and offer to dispose of the shares as contemplated by this article and the stipulations of this article shall apply accordingly whenever possible.

However, if the other shareholders fail to exercise their right to purchase to the extent that all the shares offered are purchased, the offerer shall be entitled to keep the shares, unless the corporation should decide to buy the shares itself, with or without appraisal. The offerer is not entitled to abandon the transfer if the appraised value is lower than the price at which the shares are offered. An obligation to offer as contemplated by this paragraph shall also exist in case of bankruptcy of a shareholder or if he files a petition for an official moratorium, if his shares are attached or if he otherwise loses control of his property.

12. If a shareholder, after being summoned, fails entirely or partially to co-operate towards the acts referred to in this article, the corporation shall be irrevocably authorised, on behalf of the defaulting shareholder, to do and perform all and every act and thing necessary for such sale and transfer.

## **Chapter II. - Administration and Supervision**

### **Art. 8.**

1. The Company is administered by a Board of Directors composed of at least three members, who may or may not be shareholders.

2. In case of vacancy in the office of a Director the remaining Directors have the right to fill it provisionally. In that case the General Meeting will proceed to the final election at its next Meeting.

### **Art. 9.**

1. The Board of Directors will meet when convened by two Directors. One of the directors present presides the meeting.

2. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors being permitted.

3. In case of urgency Directors may give their vote by simple letter, telegram or telefax on matters on the agenda.

4. Resolutions will be adopted by majority of votes. In case of a tie the person presiding over the meeting has a casting vote.

**Art. 10.** Minutes of Meetings of the Board of Directors will be signed by the members present at the Meetings. Copies or extracts of such Minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the Chairman or by two Directors.

### **Art. 11.**

1. The Board of Directors has the most extensive powers to manage the Company's affairs, and to effect such acts of disposal and administration as shall conform to the Company's object.

2. All matters which are not expressly reserved to the General Meeting by law, or by the Articles of Association, is within the competence of the Board of Directors.

### **Art. 12.**

1. The Board of Directors may delegate its powers for day-to-day management either to Directors or to other persons, who need not necessarily be shareholders of the Company, subject to observance of the provisions of Article 60 of the Law of 10th August, 1915, concerning trading companies.

2. The Board may also confer any special mandates by notarially authenticated power of attorney or by signed deed.

**Art. 13.** The Company is in all circumstances committed by the joint signatures of two Directors without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Directors in pursuance of Article 10 of the Articles of Association.

**Art. 14.** The Company will be supervised by one or more Auditors, who may or may not be shareholders, being appointed by the General Meeting, which shall fix their number and the duration of their mandate.

## **Chapter III. - General Meetings**

### **Art. 15.**

1. The General Meeting, duly constituted, represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers for doing or ratifying such acts as may concern the Company.

2. The resolutions will be taken by not less than seventy per cent (70%) of the votes of the shares present or represented, excepted for the matters for which the law requires a higher majority.

### **Art. 16.**

1. The Ordinary General Meeting will meet in the city of Luxembourg at the place indicated in the convening notices on the third Wednesday in the month of June at 2 p.m. If the said day is a public holiday, the Meeting will be postponed to the next following working day.

2. General Meetings, even the Annual General Meeting, may be held in foreign countries whenever circumstances of «force majeure» occur, as determined by the Board of Directors in their absolute discretion.

3. The Board of Directors will fix the conditions required for taking part in General Meetings.

### **Art. 17.**

1. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

2. Each of the directors and any number of shareholders representing collectively not less than ten per cent of the subscribed capital shall have equal powers to call a general meeting of shareholders.

3. If all the shareholders are present or represented, and if they declare that they have had notice of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without previous convening notices.

4. Each share gives the right to one vote.

## **Chapter IV. - Accounting Year, Allocation of Profits**

**Art. 18.** The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December.

### **Art. 19.**

1. To the extent of five per cent the net profit is applied to forming or adding to the legal reserve fund. This allocation ceases to be mandatory whenever and so long as the legal reserve reaches ten per cent of the nominal capital.

2. The Meeting will in its absolute discretion decide the application of the remaining balance.

3. Any dividends declared will be paid at the places and times laid down by the Board of Directors. The General Meeting may authorise the Board of Directors to pay dividends in any currency other than that in which the balance sheet is drawn up, and to determine at their absolute discretion the rate for conversion of the dividend into the currency of actual payment.

4. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

#### **Chapter V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 20.** The company may at any time be dissolved by Resolution of the General Meeting.

On dissolution of the Company, liquidation will be effected by one or more liquidators, being individuals or corporate bodies, appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and their remuneration.

##### *General Provisions*

For all matters not regulated by these Articles of Association the parties subject and submit themselves to the provisions of the law of 10th August, 1915, concerning trading companies.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915, on commercial companies have been observed.

##### *Transitory Provisions*

1. The first accounting year begins on the date of formation and ends on 31 December 1999.
2. The first annual General Meeting will meet in 2000.

##### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

1. CREGELUX S.A., prenamed	299 shares
2. ECOREAL S.A., prenamed	1 share
Total:	300 shares

All these shares have been immediately and fully paid up by payment in cash, so that the sum of ECU 300,000.- is now at the Company's disposal as has been proved to the notary.

##### *Estimate of Costs*

For the purpose of registration, the subscribed capital is estimated at twelve million one hundred and ninety-nine thousand eight hundred francs (12,199,800.-).

The parties have estimated the amount of the costs, expenses, emoluments and charges in any form which fall upon the Company, or which are chargeable to it by reason of its formation, at about two hundred and five thousand Luxembourg francs (205,000.- LUF).

##### *General Meeting of Shareholders*

The Company's Articles of Association having been thus drawn up, the appearers, representing the whole of the Company's capital and deeming themselves duly convened, declare that they now meet in Extraordinary General Meeting and unanimously adopt the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at 4.

The following are appointed Directors for a period of 1 year:

- a) Mr Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm
- b) Mr Edward Bruin, maître en droit, Mondercange
- c) Mr Charles Muller, maître en droit, Luxembourg
- d) Mr Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn

2. The number of Auditors is fixed at 1.

Is appointed Auditor for a period of 1 year

Mr Serge Hirsch, employé privé, Manom (France)

3. As an exception the first mandate of the directors and auditor will expire at the general meeting of 2000.

4. The registered office of the company is established at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a french version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. ECOREAL S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 1998.

2. CREGELUX S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 1998.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les représentants des comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MERMAID S.A.

#### **Art. 2.**

1. Le siège social est établi à Luxembourg.
2. Il peut être établi, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, agences, bureaux ou un siège administratif tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
3. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.
4. Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.
5. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

#### **Art. 4.**

1. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière.
2. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.
3. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie. Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.
4. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales.

#### **Art. 5.**

1. Le capital social est fixé à 300.000,- ECU (trois cent mille ECU), représenté par 300 actions ordinaires d'une valeur nominale de ECU 1.000,- (mille ECU).  
Le capital autorisé est fixé à 1.500.000,- ECU (un million cinq cent mille ECU), représenté par 1.500 actions d'une valeur nominale de ECU 1.000,- (mille ECU).
2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
3. En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.
4. Après chaque augmentation de capital réalisée par le Conseil d'administration dans les formes légalement requises, le présent article sera adapté conformément à cette modification.
5. Les actions de la société sont nominatives et aucun certificat représentant les actions ne sera établi. Les actions ne peuvent pas être données en nantissement.

**Art. 6.** La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi et particulièrement par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7.**

1. Un actionnaire peut céder librement à ses descendants en ligne directe, une ou plusieurs de ses actions dans la société.
2. Toute autre cession d'actions que celle-là, qui peut intervenir librement en vertu de l'alinéa précédent, ne peut intervenir que dans le respect des dispositions suivantes:
3. Si un actionnaire souhaite aliéner une ou plusieurs de ses actions, il est tenu de les proposer en premier lieu aux autres actionnaires et il doit en informer le Conseil d'administration par lettre recommandée, déclarant exactement le nombre des actions qu'il souhaite céder, le prix auquel il souhaite les aliéner, ainsi que la ou les personnes auxquelles il souhaite céder les actions.
4. Dans la quinzaine de sa réception, le conseil d'administration donne connaissance du contenu de la lettre recommandée aux autres actionnaires.

5. Dans un délai de dix-huit (18) mois après cette notification tout autre actionnaire peut informer le conseil d'administration qu'il souhaite acheter une ou plusieurs des actions offertes au prix demandé ou qu'il souhaite que la valeur des actions soit estimée par des experts.

6. Dans le premier cas, si aucune estimation n'a été demandée par aucun actionnaire et à moins que l'actionnaire offrant ne retire son offre dans un délai d'un mois suivant le moment où il a été informé du nombre d'actions attribuées à chaque acheteur potentiel et du prix correspondant à toutes les actions offertes en vente, l'actionnaire offrant sera dans l'obligation de céder ses actions aux actionnaires qui désirent les acquérir, contre paiement en espèces du prix demandé, à condition toutefois que la totalité des actions offertes soient achetées.

7. Si un ou plusieurs actionnaires souhaitent une estimation, il(s) désignera(ont) des experts de commun accord avec le candidat-vendeur: à moins que les parties ne s'accordent sur la désignation du commissaire aux comptes de la société comme unique expert, un expert sera désigné par chacune des deux parties. Ces deux experts désigneront conjointement un troisième, les experts précités utiliseront comme référence pour l'estimation de la valeur des actions offertes, la valeur nominale de ces actions, ainsi que la partie du bénéfice et du solde de liquidation, à laquelle les actions donnent droit.

8. Dans un délai d'un mois après la réception par le(les) actionnaire(s) de la communication de la valeur ainsi estimée, ce(s) dernier(s) peut(vent) informer la direction de sa (leur) volonté d'acheter une ou plusieurs des actions offertes, à la valeur estimée ou au cours initialement demandé. A moins que la valeur estimée soit inférieure au cours initialement demandé et/ou que le candidat-vendeur retire son offre relative à toutes les actions offertes dans un délai d'un mois à compter du jour auquel il prend connaissance du nombre d'actions attribuées à chaque candidat-acheteur, ainsi que du prix à payer pour l'ensemble des actions offertes, le candidat-vendeur est tenu de vendre les actions à l'(les)actionnaire(s) concerné(s) à la valeur ou au cours choisi par ce(s) derniers, contre paiement comptant, à condition que toutes les actions proposées soient achetées. Si la valeur estimée est inférieure au cours initialement demandé, le candidat vendeur a le droit de retirer son offre et de conserver ses actions.

9. Si plusieurs actionnaires se déclarent disposés à acheter comme il est prescrit ci-avant, les actions sont alors attribuées par le conseil d'administration autant que possible en proportion du nombre d'actions possédées par chacun, et si une telle attribution n'est pas possible, l'attribution se déroulera par tirage au sort.

10. Si les actionnaires n'ont pas exercé leur droit d'achat dans le délai imparti, soit sans, soit après estimation, de telle façon que toutes les actions offertes soient achetées, l'offreur est libre, pendant un délai de six mois, de céder ses actions au prix qu'il demande ou au prix estimé (mais pas à un prix inférieur) aux personnes désignées par lui, à moins que la société elle-même ne décide d'acheter les actions offertes, soit sans, soit après estimation.

11. Si une action en propriété est entrée en possession entre les mains d'un ou plusieurs ayants droit d'une autre manière que par cession entre vifs (par exemple, en cas de décès d'un actionnaire ou en cas de séparation d'une communauté de biens), le nouveau bénéficiaire, pour autant qu'il ne soit pas un descendant légitime en ligne directe de l'actionnaire, est tenu d'en informer le conseil d'administration par écrit dans un délai de six mois et de mettre les actions en vente, comme visé dans le présent article et le prescrit du présent article sera autant que possible d'application conforme, étant entendu que si les autres actionnaires n'exercent pas leur droit d'achat, de telle façon que toutes les actions offertes soient achetées, l'offreur est en droit de conserver les actions, à moins que la société elle-même ne décide d'acheter les actions offertes, soit sans, soit après estimation - et il n'a pas le droit, en cas d'estimation inférieure au prix de l'offre, de renoncer à la cession. Une obligation d'offre telle que visée dans le présent alinéa existe également en cas de faillite ou de demande de sursis de paiement d'un actionnaire si ses actions ont été saisies, où s'il perd la gestion de son patrimoine d'une autre manière.

12. Si un actionnaire néglige, après sommation, de collaborer en tout ou en partie aux actes visés dans le présent article, la société est irrévocablement habilitée à entamer tout acte ou action juridique au nom de l'actionnaire pour que cette vente et cession imposées par cet article interviennent.

## **Titre II. - Administration, surveillance**

### **Art. 8.**

1. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

2. En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'Assemblée Générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

### **Art. 9.**

1. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de deux administrateurs. La présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

2. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la moitié de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

3. En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

4. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

5. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 11.**

1. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

2. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12.**

1. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière, soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

2. Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 13.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

**III. - Assemblées générales****Art. 15.**

1. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

2. Les résolutions seront prises par une majorité consistant en soixante-dix (70%) pour cent des voix d'actions présentes ou représentées, à l'exception des matières pour lesquelles la loi requiert une majorité plus élevée.

**Art. 16.**

1. L'Assemblée Générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

2. Les Assemblées Générales, même l'Assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

3. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

**Art. 17.**

1. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

2. Chacun des administrateurs et des actionnaires représentant ensemble au moins dix pour cent du capital souscrit sont également compétents pour convoquer des assemblées générales des actionnaires.

3. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

4. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

5. Chaque action donne droit à une voix.

**Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 19.**

1. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

2. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

3. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

4. Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

**Titre V. - Dissolution, liquidation****Art. 20.**

1. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été observées.

*Dispositions Générales*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que celles des lois modificatives.



*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.  
La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

*Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. CREGELUX S.A., prénommée . . . . .	299 actions
2. ECOREAL S.A., prénommée . . . . .	<u>1 action</u>
Total: . . . . .	300 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de ECU 300.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital souscrit est évalué à douze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents francs (12.199.800,-).

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux cent cinq mille francs (205.000,-).

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4.

Sont nommés administrateurs pour une durée de 1 an:

M. Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm

M. Edward Bruin, maître en droit, Mondercange

M. Charles Muller, maître en droit, Luxembourg

M. Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn

2. Le nombre de commissaires est fixé à 1.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de 1 an:

Monsieur Serge Hirsch, employé privé, Manom (France)

3. Exceptionnellement, le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'Assemblée Générale de 2000.

4. Le siège social de la société est fixé 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, et qu'en cas de discordance entre la version française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux représentants des comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Birchen, E. Bruin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 110S, fol. 72, case 4. – Reçu 121.950 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 septembre 1998.

G. Lecuit.

(40895/220/489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**BERLYS AERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.429.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 mai 1998 à 15.15 heures*

1. Le Conseil approuve la démission de Christophe Deltomme, administrateur de catégorie B, et la nomination de Luc Leroi, administrateur de catégorie B.

2. Le Conseil approuve la démission de Erik Van Den Pol, administrateur de catégorie B, et la nomination de Dominique Moinil, administrateur de catégorie B.

*Le Conseil de Gérance*

P. Berge

J.-F. Bretelle

Administrateur de catégorie A

Administrateur de catégorie A

C. Deltomme

E. Breuillé

Administrateur de catégorie B

Administrateur de catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40913/019/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**BERLYS CAPITAL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.430.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 mai 1998 à 15.00 heures*

1. Le Conseil approuve la démission de Christophe Deltomme, administrateur de catégorie B, et la nomination de Luc Leroi, administrateur de catégorie B.

2. Le Conseil approuve la démission de Erik Van Den Pol, administrateur de catégorie B, et la nomination de Dominique Moinil, administrateur de catégorie B.

*Le Conseil de Gérance*

P. Berge	J.-F. Bretelle
<i>Administrateur de catégorie A</i>	<i>Administrateur de catégorie A</i>
C. Deltomme	E. Breuillé
<i>Administrateur de catégorie B</i>	<i>Administrateur de catégorie B</i>

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40914/019/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**ZAFFIRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 41.290.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1998, la décision des administrateurs du 24 juin 1997 de coopter Mme Birgit Mines-Honneff au conseil d'administration a été ratifiée et les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Albert Pennacchio, Mme Birgit Mines-Honneff et du commissaire aux comptes Mlle Isabelle Arend ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 28 septembre 1998.

*Pour ZAFFIRO S.A., Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

G. Baumann                      S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40884/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1998.

**N.S.E., NETWORK SERVICES EUROPE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

**STATUTES**

In the year thousand nine hundred and ninety-eight, on the tenth of September.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

Mr Mario Caneschi, director, residing 32A, Durenthal at L-8294 Keispelt, acting on behalf of himself and as managing director of the public liability company under the law of Belgium NETWORK SERVICES EUROPE in abbreviated form N.S.E. having its registered office in B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Waterloo Office Park, Bâtiment 0.

The said parties, present or represented, have declared forming upon themselves a public liability company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of NETWORK SERVICES EUROPE, in abbreviated form N.S.E.

**Art. 2. Registered Office.**

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

**Art. 3. Object.**

The object of the company is to perform for itself and on behalf of third parties the purchase, the sale and the development of software, namely in the operational management, the security of computer networks, and consulting and training services relating to the software, in Luxembourg and abroad, including market studies and all operations connected to the implementation of its social object.

The company shall be able to patent or file its achievements, processes and methods, it shall be able to negotiate its patents, brands or licences and to acquire other ones by all legal means.

It can carry out all commercial, industrial, financial, movable or real estate operations, relating wholly or partially to the social object or that can facilitate or develop its implementation.

It might be interested by mean of contribution, merger, subscription or any other way in all undertaking, partnerships or companies the object of which is similar, analogue, connected or simply useful to the implementation of all or part of its social object.

**Art. 4. Duration.**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter II. - Capital, Shares****Art. 5. Corporate Capital.**

The corporate capital of the Company is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-).

**Art. 6. Form of the Shares.**

The shares are in registered form. They are undividable. In case of joint owners of a share, the company may suspend the rights relative until one person shall be designed as the owner of it. In case of division by breaking up a share in nude-property and usufruct, the rights relative to the share shall be practiced by the usufructuary.

**Chapter III. - Board of directors, Statutory auditor****Art. 7. Board of Directors.**

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company.**

The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 13. Statutory Auditor.**

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

**Chapter IV. General meeting of shareholders****Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting.**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of July of each year, at 10.00 a.m., and for the first time in 1999.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.**

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgment of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, vote.**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

**Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits****Art. 18. Fiscal Year.**

The Company's accounting year begins on the first day of June and ends on the last day of May, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of May 1999.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 20. Dissolution, Liquidation.**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### **Chapter VII. - Applicable law**

##### **Art. 21. Applicable Law.**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915, governing commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1. - Mr Mario Caneschi, director, residing 32A, Durenthal at L-8294 Keispelt, one share . . . . .	1
2. - NETWORK SERVICES EUROPE in abbreviated form N.S.E. having its registered office in B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Waterloo Office Park, Bâtiment 0, one thousand two hundred and forty-nine shares . . . . .	1,249
Total of shares: . . . . .	1,250

The capital has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately LUF 65,000.-.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, present or represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix the registered office at L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
2. Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the followings as directors:
  - a) Mr Willem Adriaan du Plessis, director, residing in Bryanston (South-Africa), Berkeley Avenue 7.
  - b) Mr Mario Caneschi, director, residing 32A, Durenthal, L-8294 Keispelt.
  - c) Mr David Hermus Erasmus, director, residing in Sandton (South-Africa), Riverclub 18, Leon Road 4, Morningsun Villas.

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 1999.

3. Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby resolved to authorise the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors.

4. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 1999: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Whereover the present deed has been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Mario Caneschi, administrateur de sociétés, demeurant à 32A, Durenthal, L-8294 Keispelt, agissant pour son propre compte et en sa qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme de droit belge NETWORK SERVICES EUROPE en abrégé N.S.E. ayant son siège social à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Waterloo Office Park, Bâtiment 0.

Lesquels parties, présentes ou représentées, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination NETWORK SERVICES EUROPE en abrégé N.S.E.

#### **Art. 2. Siège social.**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

La société a pour objet, pour elle-même ou pour compte de tiers, l'achat, la vente et le développement de logiciels, notamment pour la gestion opérationnelle, la sécurisation des réseaux informatiques et pour les services de conseils et de formation relatifs auxdits logiciels, ce au Luxembourg et à l'étranger, en ce compris les études de marché, et toutes opérations connexes à la réalisation de son objet social.

La société pourra breveter ou déposer ses réalisations, procédés et méthodes, elle pourra négocier ses brevets, marques ou licences ou en acquérir d'autres par toutes voies de droit.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apports, de fusion, de souscription ou de toutes autres manières dans toutes entreprises, associations ou sociétés dont l'objet serait similaire, analogue, connexe ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

### **Titre II. - Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

#### **Art. 6. Forme des Actions.**

Les actions sont nominatives. Elles sont indivisibles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société peut suspendre les droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant propriétaire du titre. En cas de démembrement d'une action en nue-propriété et usufruit, les droits afférents à celle-ci seront exercés par l'usufruitier.

### **Titre III. - Conseil d'administration, Surveillance**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

#### **Art. 8. Réunions du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs.**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 12. Représentation de la société.**

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 13. Commissaire aux comptes.**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

#### **Art. 15. Assemblée générale annuelle.**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de juillet à 10.00 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 16. Autres assemblées générales.**

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### **Art. 17. Procédure, vote.**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

##### **Art. 18. Année sociale.**

L'année sociale de la société commence le premier juin et finit le dernier jour du mois de mai, sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de mai 1999.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

##### **Art. 19. Affectation des bénéfices.**

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 20. Dissolution, liquidation.**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

##### **Art. 21. Loi applicable.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant ainsi été adoptés, les parties, présentes ou représentées, ont souscrit au nombre d'actions comme suit:

1. - Monsieur Mario Caneschi, administrateur de sociétés, demeurant à 32A, Durenthal, L-8294 Keispelt, une action	1
2. - NETWORK SERVICES EUROPE en abrégé N.S.E. ayant son siège social à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Waterloo Office Park, Bâtiment 0, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
Total des actions:	1.250

Le prédit capital a été libéré entièrement par des versements en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ LUF 65.000,-.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties préqualifiées, présentes respectivement représentées, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer le siège social à L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
2. Décide de fixer à 3 (trois) le nombre des administrateurs et en plus décide d'élire les suivants comme administrateurs:
  - a) Monsieur Willem Adriaan du Plessis, administrateur de sociétés, demeurant à Bryanston (Afrique du Sud), Berkeley Avenue 7.
  - b) Monsieur Mario Caneschi, administrateur de sociétés, demeurant 32A, Durenthal à L-8294 Keispelt.
  - c) Monsieur David Hermus Erasmus, administrateur de sociétés, demeurant à Sandton (Afrique du Sud), Riverclub 18, Leon Road 4, Morningsun Villas.



Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 1999.

3. Conformément aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales l'assemblée des actionnaires autorise par les présents le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs.

4. Décide de fixer à 1 (un) le nombre des commissaires et en plus décide d'élire commissaire pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 1999: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Signé: M. Caneschi, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 110S, fol. 81, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur paier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

P. Decker.

(40897/206/450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

### **N.S.E., NETWORK SERVICES EUROPE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

Constituée en date du 10 septembre 1998.

#### *Meeting of the board of directors*

In the year one thousand nine hundred and eighty-eight, on the tenth of September.

Have convened the members of the board of directors of the public liability company NETWORK SERVICES EUROPE in abbreviated form N.S.E. with registered office at L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII, incorporated pursuant to a deed of notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich on September 10th, 1998, namely:

a) Mr Willem Adriaan du Plessis, director, residing in Bryanston (South-Africa), Berkeley Avenue 7.

b) Mr Mario Caneschi, director, residing 32A, Durenthal in L-8294 Keispelt.

c) Mr David Hermus Erasmus, director, residing in Sandton (South-Africa), Riverclub 18, Leon Road 4, Morningsun Villas,

who, after having considered themselves as duly convened, have passed the following resolution by unanimous vote:

In accordance with the general meeting of shareholders they appoint Mr Mario Caneschi, prenamed, managing director, charged with the daily management of the company and the representation of the company within such daily management.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en français:**

##### *Réunion du conseil d'administration*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix septembre.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme NETWORK SERVICES EUROPE en abrégé N.S.E. avec siège social à L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 septembre 1998, à savoir:

a) Monsieur Willem Adriaan du Plessis, administrateur de sociétés, demeurant à Bryanston (Afrique du Sud), Berkeley Avenue 7.

b) Monsieur Mario Caneschi, administrateur de sociétés, demeurant 32A, Durenthal à L-8294 Keispelt.

c) Monsieur David Hermus Erasmus, administrateur de sociétés, demeurant à Sandton (Afrique du Sud), Riverclub 18, Leon Road 4, Morningsun Villas.

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Mario Caneschi, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

Le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Signé: W. A. du Plessis, M. Caneschi, D.H. Erasmus.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 512, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40898/206/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**AMUCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 49.159.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Signature.

(40505/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**ARKO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.  
R. C. Luxembourg B 46.333.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

P. Lux.

(40908/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**THE BRIDGE INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5362 Schrassig, 9, rue Saint Donat.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1) Herr Konrad M. Reimann, Bankkaufmann, wohnhaft in Schrassig;

2) Herr Markus Molnar, Student, wohnhaft in D-Hamburg, vertreten durch Herrn Konrad M. Reimann gemäss einer Vollmacht unterzeichnet in Hamburg am 21. September 1998.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Diese Kompargenten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

**I. Bezeichnung, Sitz, Dauer, Zweck****Art. 1. Bezeichnung.**

Unter der Bezeichnung THE BRIDGE INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A. besteht eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts.

**Art. 2. Sitz.**

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Schrassig.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland Tochtergesellschaften und Zweigstellen errichtet werden.

Falls die Gesellschaft durch politische Ereignisse oder höhere Gewalt in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz gehindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Verwaltungsrat den Sitz der Gesellschaft vorübergehend in ein anderes Land verlegen. Sobald es die Umstände erlauben, muss er eine Generalversammlung einberufen, die gemäss den gesetzlichen Bestimmungen zu beschliessen hat, ob die vorgenommene Sitzverlegung endgültig ist oder ob der Sitz wieder nach Luxemburg zurückverlegt wird. Die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft soll unbeeinflusst durch eine derartige vorübergehende Sitzverlegung luxemburgisch bleiben.

**Art. 3. Gegenstand.**

Die Gesellschaft hat als Gegenstand die Aktivität des «Headhunting» sowie aller Geschäfte, die damit direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Diese Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Vertretungen zu eröffnen.

Die Gesellschaft ist zur Ausgabe von Schuldverschreibungen berechtigt.

**Art. 4. Dauer.**

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

## II. - Gesellschaftskapital, Aktien

### Art. 5. Kapital.

Das Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien zu je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Diese Aktien sind voll eingezahlt.

### Art. 6. Aktien.

#### 6.1. Aktienform

Die Aktien sind Inhaberaaktien, oder auf Wunsch des Aktionärs Namensaktien. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

#### 6.2. Übertragung

Jeder Aktionär, der seine Aktien ganz oder teilweise übertragen will, muß diese zuvor den anderen Aktionären anbieten.

Der Aktionär, welcher sich zu einer Übertragung eines Teiles oder aller seiner Aktien entschließt, teilt diese Absicht dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mit.

Dieses Schreiben enthält die genauen Daten bezüglich der zu übertragenden Aktien, des Preises und der Identität des Kaufinteressenten sowie ein unwiderrufliches Kaufangebot an die anderen Aktionäre, welches während der hiernach beschriebenen Dauer aufrecht erhalten werden muß.

Der Verwaltungsrat leitet dieses Angebot unverzüglich an die anderen Aktionäre weiter, spätestens jedoch fünfzehn Tage nach Erhalt des entsprechenden Einschreibebriefes.

Innerhalb dreißig Tagen nach Ablauf der o.g. fünfzehntägigen Mitteilungsfrist, müssen die anderen Aktionäre einschreibebrieflich ihre Absicht erklären, von ihrem Vorkaufsrecht nach dem Verhältnis der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile Gebrauch zu machen, andernfalls das Vorkaufsrecht hinfällig wird. Soweit das Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Aktionären nicht ausgeübt wird, wächst es den Aktionären zu, die von dem Recht Gebrauch machen, und zwar ebenfalls im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Anteile.

Nach Ablauf dieser Frist, teilt der Verwaltungsrat unverzüglich allen Aktionären das Ergebnis des Verfahrens mit. Falls kein Aktionär sein Vorkaufsrecht in Anspruch genommen hat, kann der übertragende Aktionär, ab Erhalt des Mitteilungsschreibens des Verwaltungsrates, gemäss den in dem Angebot enthaltenen Bedingungen, die Aktien veräußern.

Wird das Vorkaufsrecht ausgeübt, wird der Kaufpreis für den Erwerb der Aktien - mangels Einigung - von einem Sachverständigen festgesetzt, den die Parteien einvernehmlich genannt haben oder der, falls die Parteien sich nicht auf einen Sachverständigen einigen können, durch den Vorsitzenden des Bezirksgerichts Luxemburg ernannt wird.

Der Aktionär, der gemäss den obigen Bestimmungen Aktien eines anderen Aktionärs erwirbt, zahlt den Preis innerhalb einer Frist von 30 Tagen nach Festlegung des Preises.

#### 6.3. Stimmrecht

Jede Aktie gibt Recht zu einer Stimme. Die Rechte aus den Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

## III. - Organe

### Art. 7. Verwaltungsrat.

#### 7.1. Zusammensetzung

Der Verwaltungsrat besteht aus drei oder mehr Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen; die genaue Zahl wird durch die Generalversammlung festgelegt, die die Mitglieder des Verwaltungsrates bestellt.

#### 7.2. Amtszeit

Die Amtszeit der Mitglieder des Verwaltungsrates beginnt mit dem Ende derjenigen Generalversammlung, durch die sie gewählt wurden und kann sechs Jahre nicht überschreiten. In Abwesenheit eines gegenteiligen Beschlusses der Generalversammlung beträgt die Amtszeit sechs Jahre. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können beliebig wiedergewählt werden. Sie können jederzeit durch die Generalversammlung aberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können unbeschadet der Vorschrift des Artikels 7.1. der Satzung die verbleibenden Mitglieder das freigewordene Amt durch Kooptation vorläufig besetzen. Die endgültige Wahl erfolgt durch die Generalversammlung bei deren nächstem Zusammentreffen.

#### 7.3. Vergütung

Die Mitglieder des Verwaltungsrates können eine Vergütung erhalten. Diese wird jeweils nachträglich von der jährlichen ordentlichen Generalversammlung festgesetzt.

#### 7.4. Zuständigkeit

Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte zu führen, soweit sie nicht durch Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach außen.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und ihnen im Rahmen seiner Befugnisse Aufgaben übertragen. Er kann auch einzelne Verwaltungsratsmitglieder mit bestimmten Aufgaben und mit der Führung der täglichen Geschäfte betrauen; zu letzterem bedarf er der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung. Das oder die Mitglieder des Verwaltungsrates, welche mit letzteren Befugnissen betraut werden, tragen den Titel «Administrateur-Délégué».

Die tägliche Geschäftsführung oder einzelne Zweige derselben und die Vertretung der Gesellschaft in diesem Rahmen kann der Verwaltungsrat auch an dritte Personen übertragen, die nicht Mitglied des Rates zu sein brauchen.

Zur rechtsverbindlichen Zeichnung für die Gesellschaft sind die Unterschriften zweier Verwaltungsratsmitglieder erforderlich.

Im täglichen Geschäftsverkehr kann die Zeichnung auch durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds und eines Bevollmächtigten oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Bevollmächtigter erfolgen.

#### 7.5. Sitzungen

Der Verwaltungsrat hat, so oft es die Belange der Gesellschaft erfordern, zusammenzutreten.

Er wählt aus seiner Mitte für die Dauer seiner Amtszeit, zum Zwecke der Leitung der Sitzung, einen Vorsitzenden sowie einen Stellvertreter.

Die Einberufung des Verwaltungsrates erfolgt grundsätzlich durch den Vorsitzenden und im Falle seiner Verhinderung durch den Stellvertreter unter Bekanntgabe der Tagesordnung.

Der Verwaltungsrat ist auch einzuberufen, wenn es mindestens zwei Mitglieder des Verwaltungsrates unter Angabe des Verhandlungsgegenstandes beantragen.

Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sollen die Sitzungen des Verwaltungsrates mindestens fünf Tage vorher angekündigt werden.

Eine Ankündigung kann unterbleiben, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen. Mit der Ankündigung sind die Verhandlungsgegenstände bekanntzumachen.

#### 7.6. Protokolle

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind durch einen Schriftführer zu protokollieren. Diese Niederschriften werden vom Vorsitzenden, vom stellvertretenden Vorsitzenden und vom Schriftführer unterzeichnet.

### **Art. 8. Überwachung durch einen oder mehrere Bücherrevisoren.**

#### 8.1. Bücherrevisoren

Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen Bücherrevisor, der nicht Aktionär der Gesellschaft zu sein braucht.

#### 8.2. Nominierung und Amtszeit

Die ordentliche Generalversammlung bestellt den Bücherrevisor für die Dauer des Geschäftsjahres. Die Amtszeit wird von der ordentlichen Generalversammlung festgesetzt.

Die Wiederwahl des Bücherrevisoren ist zulässig. Er kann jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

### **Art. 9. Generalversammlung.**

#### 9.1. Zusammensetzung

Zur Teilnahme an den Generalversammlungen ist jeder Aktionär berechtigt, wobei sich letztere durch eine natürliche Person mit entsprechender Vollmacht vertreten lassen können.

#### 9.2. Zuständigkeit

Die Generalversammlung der Aktionäre nimmt die ihr von Gesetzeswegen und in dieser Satzung zuerkannten Aufgaben wahr. Sie beschließt insbesondere über: -die Änderung der Satzung, -die Veränderung des Stammkapitals, -die Bestellung und den Widerruf der Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Festsetzung ihrer Vergütung, -die Zustimmung zur Übertragung der täglichen Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates, -die Genehmigung der jährlichen Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung, -die Verwendung des Jahresergebnisses, -die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der weiteren Geschäftsleitung, -die Auflösung der Gesellschaft.

#### 9.3. Jährliche Generalversammlung

Die jährliche Generalversammlung findet am 1. Freitag des Monats September um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an dem in dem Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt.

Ist dieser Tag kein Arbeitstag, so findet die Generalversammlung zur gleichen Zeit am nachfolgenden Arbeitstag statt.

#### 9.4. Einberufung

Die Einberufungen der Generalversammlungen erfolgen gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Sind alle Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten, so kann auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden.

#### 9.5. Leitung

Die Generalversammlung wird vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, im Falle seiner Verhinderung, von seinem Stellvertreter geleitet.

#### 9.6. Beschlußfassung

Beschlüsse in der Generalversammlung werden, soweit im Gesetz nichts anderes vorgegeben ist, mit einfacher Stimmenmehrheit gefaßt.

## **IV. Geschäftsjahr, Abwicklung**

### **Art. 10. Geschäftsjahr.**

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1999.

### **Art. 11. Auflösung und Abwicklung.**

Die Gesellschaft kann durch Beschlüsse der Generalversammlung aufgelöst werden, welche unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden müssen wie bei Satzungsänderungen. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen, ernannt werden. Das nach Begleichung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Restvermögen wird unter die Aktionäre entsprechend ihrem Anteil verteilt.

### **Art. 12. Allgemeine Bestimmung.**

Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze verwiesen.

*Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannten Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

1. - Herr Konrad M. Reimann, vorbenannt, eintausendzweihundertneunundvierzig Aktien . . . . .	1.249
2. - Herr Markus Molnar, vorbenannt, eine Aktie . . . . .	1
Total: eintausendzweihundertfünfzig Aktien . . . . .	1.250

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so daß der Gesellschaft ab heute der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Der unterzeichnete Notar bestätigt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften genannten Bedingungen erfüllt sind.

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen, belaufen sich auf ungefähr fünfzigtausend luxemburgische Franken.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann traten die erschienenen Gründer zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäss einberufen anerkannten.

1. Sie ernannten zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bis zur folgenden ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2000 stattfinden wird:

- 1) - Herrn Konrad M. Reimann, vorbenannt;
- 2) - Herrn Markus Molnar, vorbenannt;
- 3) - Frau Petra Reimann, geb. Schmitz-Reinthal, wohnhaft in Schrassig.

2. Die Zahl der Bücherrevisoren wurde auf einen und die Dauer des Mandates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2000 festgelegt:

Zum Kommissar wurde Herr Uwe Naujoks, Bankkaufmann, wohnhaft in D-Wiltigen, ernannt.

Sein Mandat ist gültig bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.

3. Der Sitz der Gesellschaft wird wie folgt festgesetzt:

9, rue Saint Donat, L-5362 Schrassig.

4. Die Generalversammlung ermächtigt weiterhin den Verwaltungsrat, einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates zu übertragen.

Unter Zugrundlegung der Bestimmungen von Artikel 60 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und Artikel 7.4 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen Herrn Konrad M. Reimann, vorbenannt; mit der Führung der täglichen Geschäfte zu betrauen.

Die Generalversammlung ermächtigt weiterhin den Verwaltungsrat, einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates oder dritte Personen zu übertragen.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden gegenüber den Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar diese Urkunde in Luxemburg-Stadt unterschrieben.

Gezeichnet: K. Reimann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 1998, vol. 504, fol. 28, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Steffen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. Oktober 1998.

J. Seckler.

(40900/231/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**BERNEL GROUP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 52.085.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 septembre 1998.

P. Lux.

(40911/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**BUSINESS & TRANSACTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.590.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(40918/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**CGPA Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.753.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 2, case 55, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(40920/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**CHIPPO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.  
R. C. Luxembourg B 37.682.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 septembre 1998.

Pour extrait conforme  
P. Lux

(40921/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Cimenterie.  
R. C. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les annexes s'y rattachant, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1998, vol. 310, fol. 98, cases 11/1 - 11/6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 1998.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A.  
Signatures

(40922/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**ADAPAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.929.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 juillet 1998*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Norbert Hengesch de son poste d'administrateur avec effet au 29 juillet 1998 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

Le Conseil nomme aux fonctions d'administrateur, Monsieur Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001.

Pour copie conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40901/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**DYCKERHOFF A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Mainz-Amöneburg/Stadtkreis Wiesbaden.  
Registergericht Wiesbaden HRB 2.035.  
Muttergesellschaft der Ciments Luxembourgeois S.A., Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels 1997 ainsi que les annexes s'y rattachant, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1998, vol. 310, fol. 98, cases 8/1-8/5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 1998.

DYCKERHOFF A.G.  
Signature

(40935/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**ADCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 18.625.

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 septembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(40902/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**ADCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 18.625.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 septembre 1998 que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen, ainsi que celui du commissaire aux comptes SANINFO, S.à r.l., ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Luxembourg, le 28 septembre 1998.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40903/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**ANDERSEN CONSULTING EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 44.312.

Les comptes annuels au 31 août 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 1998, vol. 512, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(40907/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**CITYHALL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

*Réunion du Conseil d'Administration*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme CITYHALL HOLDING S.A. avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg Eich en date du 7 septembre 1998,

à savoir:

- Madame Teresa Polidori, employée, demeurant à I-63035 Offida (AP), Via San Lazzaro 85,
- Madame Mariarosa Tornello, conseillère économique, demeurant à I-36100 Vicenza, 19, Via San Fransisco,
- Monsieur Guiseppe Tornello, entrepreneur, demeurant à I-36100 Vicenza, Via San Fransisco, 19.

Lesquels membres du conseil d'administration, se considérant comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Guiseppe Tornello, prénommé, président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Guiseppe Tornello, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière.

T. Polidori M. Tornello G. Tornello

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40923/206/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**AXON CONSULTANCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2141 Luxembourg, 10, rue Emile Mayrisch.  
R. C. Luxembourg B 19.084.

## EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire -cessions de parts- reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 septembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 1998, vol. 504, fol. 19, case 9.

I. - Que la société à responsabilité limitée AXON CONSULTANCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2141 Luxembourg, 10, rue Emile Mayrisch, R.C. Luxembourg, section B numéro 19.084, a été constituée par acte du notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 1982, publié au Mémorial C numéro 97 du 10 mai 1982, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 1<sup>er</sup> décembre 1989, publiés au Mémorial C numéro 130 du 20 avril 1990;
- en date du 26 juillet 1993, publiés au Mémorial C numéro 514 du 28 octobre 1993;

avec un capital de deux millions trois cent cinquante mille francs (2.350.000,- Frs) divisé en deux mille trois cent cinquante (2.350) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérés.

II. - Qu'à la suite des cessions de parts sociales, l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent cinquante mille francs (2.350.000,- Frs) représenté par deux mille trois cent cinquante (2.350) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérés.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. - Monsieur Erik Esmeijer, commerçant, demeurant à L-2141 Luxembourg, 10, rue Emile Mayrisch, une part sociale . . . . .	1
2. - Monsieur Hendrikus Arnold Van Boxmeer, commerçant, demeurant à NL-1213 RW Hilversum, Eikbosserweg 149A (Pays-Bas), une part sociale . . . . .	1
3. - La société anonyme AXON HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2141 Luxembourg, 10, rue Emile Mayrisch, deux mille trois cent quarante-huit parts sociales . . . . .	2.348
Total: deux mille trois cent cinquante parts sociales . . . . .	2.350

Junglinster, le 30 septembre 1998.

Pour extrait conforme  
J. Seckler

(40909/231/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**AXON CONSULTANCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2141 Luxembourg, 10, rue Emile Mayrisch.  
R. C. Luxembourg B 19.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 1998.

J. Seckler.

(40910/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**CLARK INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 64.646.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CLARK INVESTISSEMENT, S.à r.l. avec siège social à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mai 1998, non encore publié.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge/Mess

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante-six parts sociales (66) d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (LIT 1.000.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-six millions de liras italiennes (LIT 66.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.



2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de trente-sept milliards quatre cent trente-quatre millions de liras italiennes (LIT 37.434.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-six millions de liras italiennes (LIT 66.000.000,-) à trente-sept milliards cinq cents millions de liras italiennes (LIT 37.500.000.000,-)

- par la création de quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales d'un million de liras italiennes (LIT 1.000.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes, à libérer par apport de 47.500 actions de commanditaire de PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES LUXEMBOURG HOLDING S.C.A. (P.I.L.H. S.C.A.);

- par la création de trente-deux mille six cent quatre-vingt-quatre (32.684) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (LIT 1.000.000,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces;

2) Souscription et libération des parts sociales nouvelles par CLARK HOLDING SRL;

3) Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trente-sept milliards quatre cent trente-quatre millions de liras italiennes (LIT 37.434.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-six millions de liras italiennes (LIT 66.000.000,-) à trente-sept milliards cinq cents millions de liras italiennes (LIT 37.500.000.000,-)

- par la création de quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales d'un million de liras italiennes (LIT 1.000.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes, à libérer par apport de 47.500 actions de commanditaire de PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES LUXEMBOURG HOLDING S.C.A. (P.I.L.H. S.C.A.);

- par la création de trente-deux mille six cent quatre-vingt-quatre (32.684) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (LIT 1.000.000,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces.

#### *Souscription - Libération*

Intervient aux présentes la société CLARK HOLDING SRL, avec siège social à I-20122 Milan, Via Cesare Cantù, 1 ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

lequel intervenant déclare souscrire au nom de sa mandante quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales nouvelles et les libérer en apportant à la société quarante-sept mille cinq cents (47.500) actions de commanditaire de la société en commandite par actions PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES LUXEMBOURG HOLDING S.C.A. en abrégé P.I.L.H. S.C.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri (inscrite au registre de commerce Luxembourg B numéro 65.216) à la valeur d'apport de quatre milliards sept cent cinquante millions de liras italiennes (LIT 4.750.000.000,-).

Les titres susmentionnés existent sous formes d'actions nominatives et cet apport est à inscrire au registre des actions nominatives sur présentation d'une expédition des présentes.

La prédite société CLARK HOLDING SRL, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire trente-deux mille six cent quatre-vingt-quatre (32.684) parts sociales nouvelles et les libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de trente-deux milliards six cent quatre-vingt-quatre millions de liras italiennes (LIT 32.684.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 6, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à trente-sept milliards cinq cents millions de liras italiennes (LIT 37.500.000.000,-) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (LIT 1.000.000,-) chacune.»

#### *Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à sept millions de francs (7.000.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Fantauzzi, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 1998, vol. 844, fol. 52, case 3. – Reçu 6.821.151 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 1998.

F. Kessler.

(40924/219/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**CLARK INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 64.646.

Statuts coordonnés, suite à une augmentation de capital, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 1998.

F. Kessler.

(40925/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**DIONE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 40.032.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 55, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(40932/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**DIONE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 40.032.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 24 juin 1988*

«5. The Meeting accepts the resignation of Mr Seiji Kinoshita and Mr Haruhide Hayabe as Directors of the Company with effect on 27th June 1997.

The Meeting grants full discharge to Mr Seiji Kinoshita and Mr Haruhide Hayabe for the execution of their mandate.

6. The Meeting ratifies the cooptation of Mr Yasunaga and Mr Yajima as Directors of the Company in replacement of Mr Kinoshita and Mr Haruhide Hayabe (with effect on 27th June 1997).

7. The Meeting accepts the resignation of Mr Yoshihiro Yasunaga as Director of the Company with effect on 24 th June 1998.

The Meeting grants full discharge to Mr Yoshihori Yasunaga for the execution of his mandate.

8. The Meeting decides to elect Mr Nozomu Matunaga as Director of the Company in replacement of Mr Yoshihiro Yasunaga.

The mandate of Mr Masaru Mori is valid until the Annual General Meeting of the Shareholders of 1999.

Pour la société  
F. Gabriel

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1998, vol. 512, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40933/730/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 44.014.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 23 septembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 1998, vol. 837, fol. 18, case 9, que la société anonyme COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44.014, au capital social de cent mille dollars US (USD 100.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A., prédé-signée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(40926/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**COREVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 32.573.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 2, case 55, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(40927/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**COREVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 32.573.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1998*

«5. L'Assemblée reconduit le mandat de tous les administrateurs, à savoir Mme Joussemme, M. Marchand et M. Frère jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 1999.

A cette occasion, l'Assemblée renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

6. L'Assemblée renouvelle le mandat de Réviseur d'Entreprises Indépendant de la société COOPERS & LYBRAND. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 1999.»

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40928/730/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**DEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route de Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.355.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Signatures.

(40930/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**EKIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.  
R. C. Luxembourg B 46.859.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

P. Lux.

(40937/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**EUROMARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 39.405.

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 septembre 1998 que M. Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Ole Roed, démissionnaire, avec effet à partir du 4 septembre 1998.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40942/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**ELLENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 60.192.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social le 30 septembre 1998 que:

1. Mme Sandrine Lemerrier, employée privée, demeurant à Mussy-la-Ville (Belgique), a été cooptée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mlle Helena Willems.

L'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40938/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**ENEMGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 30.673.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 1998

## Résolutions

1 + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 1997, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de profits et pertes tels qu'ils lui sont présentés et se traduisent par un bénéfice de 197.328.308 LUF qui compte tenu d'un report en bénéfice de 736.697.515,- LUF forme un solde en bénéfice disponible de LUF 934.025.823 que l'Assemblée décide de répartir comme suit:

1. Attribution à la réserve légale	LUF	9.866.415,-
2. Report à nouveau	LUF	924.159.408,-
3. Bénéfice disponible	LUF	934.025.823,-

3. L'Assemblée accepte la démission ce jour, pour raisons de convenance personnelle de Monsieur Thierry Masset, Administrateur. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

4. L'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.

5. Les mandats des administrateurs P. Bodson, J. Mersch et A.J. Tummers, administrateurs viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

L'Assemblée décide de réélire GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. à Luxembourg au poste de commissaire aux comptes. Son mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

A.J. Tummers                      J. Mersch  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40939/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**EDWARDS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 1998

3. L'Assemblée décide à l'unanimité des voix de ne pas dissoudre la Société.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au commissaire.

5. Les mandats des administrateurs viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 1998.

L'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'Administrateur Messieurs Jacques Mersch, Albert Tummers et Roger Wiczoreck jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999 et décide d'élire Monsieur Jacques Van Rysselberghe au poste de commissaire aux comptes. Son mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 1999.

A. Tummers                      R. Wiczoreck  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40943/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 46.338.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(40940/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**FALLSON HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 58.699.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social le 30 septembre 1998 que:

1. Mme Sandrine Lemerrier, employée privée, demeurant à Mussy-la-Ville (Belgique), a été cooptée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mlle Helena Willems.

L'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40944/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**FINAMEUSE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
Constituée par acte du Notaire Edmond Reiffers à Luxembourg, le 26 mai 1937. Prorogée le 20 décembre 1966 (Mémorial n° 10 du 25 janvier 1967). Prorogée le 12 décembre 1996 suivant de acte du Notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Signature.

(40947/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**GALERIE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Signature

Le gérant

(40953/600/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG - DELFILUX.**  
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 21.807.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1998, le mandat d'administrateur de M. Adrien Segantini, administrateur de sociétés, Landelies, a été prorogé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Pour avis sincère et conforme

Pour DELFILUX

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1998, vol. 511, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40949/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**FINA ROAD SERVICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1014 Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 5.486.

Constituée le 17 mai 1939 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gustave-Paul Manternach, notaire à Capellen, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 4 du 9 juin 1939. Statuts modifiés par décision de l'Assemblée Générale du 22 mai 1946 publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 56 du 14 septembre 1946, par décision de l'Assemblée Générale du 28 mai 1952, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 48 du 20 juin 1952, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 1961, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 60 du 29 juillet 1961, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1963, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 1 du 3 janvier 1964, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 1968, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 29 du 22 février 1969, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1968, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 30 du 24 février 1969, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 1985, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 1 du 2 janvier 1986 et par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 1995, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 112 du 5 mars 1996.

*Nomination d'un administrateur**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 1998*

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Ronald Bertolo, demeurant à L-5899 Syren, Troudermillen, 10, pour une durée de trois ans.

Son mandat prend cours ce jour pour s'achever à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Pour extrait conforme

J.-L. Layon      E. de Menten de Horne  
Administrateur      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40945/222/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**FINA ROAD SERVICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1014 Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 5.486.

Constituée le 17 mai 1939 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gustave-Paul Manternach, notaire à Capellen, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 4 du 9 juin 1939. Statuts modifiés par décision de l'Assemblée Générale du 22 mai 1946 publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 56 du 14 septembre 1946, par décision de l'Assemblée Générale du 28 mai 1952, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 48 du 20 juin 1952, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 1961, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 60 du 29 juillet 1961, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1963, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 1 du 3 janvier 1964, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 1968, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 29 du 22 février 1969, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1968, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 30 du 24 février 1969, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 1985, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 1 du 2 janvier 1986 et par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 1995, publiée au Recueil Spécial du Mémorial n° 112 du 5 mars 1996.

*Attribution du titre de directeur - pouvoirs**Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 septembre 1998**Titres - Pouvoirs*

A partir du 1<sup>er</sup> août 1998, Monsieur François-Xavier Dumont de Chassart est chargé de la direction de FINA ROAD SERVICE LUXEMBOURG S.A.

A cet effet, il lui est attribué le titre de directeur-général.

Conformément et dans les limites de l'article 17 des statuts, le conseil d'administration confère à Monsieur F.-X Dumont de Chassart la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, agissant conjointement avec un administrateur ou un mandataire désigné par le conseil d'administration.

Monsieur Ronald Bertolo ayant été nommé en tant qu'administrateur de FINA ROAD SERVICE LUXEMBOURG S.A. par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 1998, le titre de directeur et les pouvoirs lui attribués par le conseil d'administration du 30 novembre 1987 en tant que directeur lui sont retirés à partir de ce jour.

Pour extrait conforme

J.-L. Layon      E. de Menten de Horne  
Administrateur      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40946/222/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. FERRERO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**  
Registered office: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 60.814.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-second of September.  
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of FERRERO LUXEMBOURG S.A., R.C. Number B 60.814, with its registered office at Senningerberg, organized as a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 22, 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 705 of December 17th, 1998.

The Articles of Incorporation of said company were amended by a deed of the same notary dated November 20th, 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 160 of March 18th, 1998.

The meeting begins at twelve fifty, Mr Amilcare Dogliotti, director of companies, residing in Alba (Italy), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Federico Rusconi, assistant for corporate and fiscal affairs, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Lucio Bergamasco, director of companies, residing at Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three million (3,000,000) shares having a par value of one hundred (100.-) Dutch Guilders each and representing the total capital of three hundred million (300,000,000.-) Dutch Guilders, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. - Change of the name of the Company from FERRERO LUXEMBOURG S.A. to FERRERO INTERNATIONAL S.A. Subsequent amendment of Article 1, first paragraph, of the Articles of Incorporation.
2. - Change of the fiscal year of the Company in order to have the new fiscal year starting on the 1st of January and ending on the 31st of December of each year.

Subsequent amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation.

3. - Miscellaneous items.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolutions:

*First resolution*

The name of the Company is changed from FERRERO LUXEMBOURG S.A. to FERRERO INTERNATIONAL S.A.  
As a consequence thereof, Article 1, first paragraph, of the Articles of Incorporation shall henceforth have the following wordings:

«**Art. 1. 1st paragraph.** There exists a Corporation (Société anonyme) under the name of FERRERO INTERNATIONAL S.A.»

*Second resolution*

The fiscal year of the Company is changed to run from the first of January to the thirty-first of December of each year.  
Exceptionally the current fiscal year, which started on the first of October 1997, will end on the thirty-first of December 1998.

As a consequence of the present resolution, Article 9 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:  
«**Art. 9.** The Company's fiscal year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at one fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal at Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FERRERO LUXEMBOURG S.A., R.C. B Numéro 60.814, avec siège social à Senningerberg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 705 du 17 décembre 1997.

Les statuts de la dite société ont été modifiés suivant acte du même notaire en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 160 du 18 mars 1998.

La séance est ouverte à douze heures cinquante sous la présidence de Monsieur Amilcare Dogliotti, administrateur de sociétés, demeurant à Alba (Italie).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Federico Rusconi, assistant pour les affaires sociétaires et fiscales, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Lucio Bergamasco, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent (100,-) florins néerlandais chacune et représentant l'intégralité du capital social de trois cent millions (300.000.000,-) de florins néerlandais, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Changement de la dénomination de la Société de FERRERO LUXEMBOURG S.A. en FERRERO INTERNATIONAL S.A.

Modification subséquente de l'Article 1<sup>er</sup>, premier alinéa, des statuts.

2. - Changement de l'exercice social de la Société en vue de le faire débiter le premier janvier et terminer le trente et un décembre de chaque année.

Modification subséquente de l'article 9 des statuts.

3. - Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

La dénomination sociale de la société est changée de FERRERO LUXEMBOURG S.A. en FERRERO INTERNATIONAL S.A.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FERRERO INTERNATIONAL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'année sociale est modifiée de sorte qu'elle débutera désormais le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, l'exercice social en cours ayant commencé le premier octobre 1997, se terminera le trente et un décembre 1998.

En conséquence l'article 9 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à une heure quinze.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Dogliotti, F. Rusconi, L. Bergamasco, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 111S, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

A. Schwachtgen.

(40950/230/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. FERRERO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.814.

Statuts coordonnés, suivant l'acte N° 922 du 22 septembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1998.

A. Schwachtgen.

(40951/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.



**INTERMOSELLE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3701 Rumelange.  
R. C. Luxembourg B 11.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés et enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1998, vol. 310, fol. 98, case 9/2-9/7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERMOSELLE, S.à r.l.  
Signature

(40964/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**INTERMOSELLE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3701 Rumelange.  
R. C. Luxembourg B 11.012.

- A modifier sous le chapitre «Conseil d'Administration».

L'Assemblée générale d'INTERMOSELLE, S.à r.l. du 29 mai 1998 renouvelle pour un terme de six ans le mandat d'administrateur de Messieurs Dr. Hans Otto Gardeik, Dr. Herbert Braun et Stephan Kinsch. L'Assemblée ratifie la cooptation comme administrateur de Monsieur Jean-Paul Proth.

Par décision du Conseil d'Administration du 8 juillet 1998:

\* Monsieur Jean-Paul Roth, directeur des CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., est nommé président du Conseil d'Administration d'INTERMOSELLE, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Henri Kirsch, démissionnaire.

INTERMOSELLE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1998, vol. 310, fol. 88, case 911. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(40965/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**FINANCE & INDUSTRIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 20.928.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 1998*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.

Certifié conforme

E. d'Hondt	A. Tummers
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40948/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**IMMOBILIERE NORA, Société à responsabilité limitée  
au capital de 23.000.000.000,- ITL.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 41.182.

Société à responsabilité constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 569 du 4 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 162 du 15 avril 1993, en date du 28 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 322 du 3 septembre 1994 et en date du 29 décembre 1997, non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1998.

IMMOBILIERE NORA  
Société à responsabilité limitée  
Signatures

(40961/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**G S I HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 53.483.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 septembre 1997.

Pour G S I HOLDING S.A.  
P. Lux

(40956/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**G S I HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 53.483.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 septembre 1997.

Pour G S I HOLDING S.A.  
P. Lux

(40957/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**IFI RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 42.750.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 2, case 55, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(40959/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**IFI RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 42.750.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 25 mars 1998*

«6. Messieurs Mulliez, Frère et Gabriel sont reconduits en tant qu'Administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2003.»

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40960/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**FRÜHLING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 60.674.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social le 30 septembre 1998 que:

1. Mme Sandrine Lemerrier, employée privée, demeurant à Mussy-la-Ville (Belgique), a été cooptée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mlle Helena Willems.

L'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40952/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**INNO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg 40.739.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 2, case 55, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(40962/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**INNO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg 40.739.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 juillet 1998*

5. The Meeting accepts the resignation of Mr Takashi Tsuchiya and Mr Yoshio Hasegawa as Directors of the Company with effect on 15th July 1998.

The Meeting thanks Mr Takashi Tsuchiya and Mr Yoshio Hasegawa for their involvement in the development of the Company.

6. The Meeting decides to appoint Mr Tomoharu Kurita and Mr Shoji Kita as Directors of the Company in replacement of Messrs Tsuchiya and Hasegawa until the Annual General Meeting of 2003.

Pour la société  
F. Gabriel

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1998, vol. 512, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40963/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**GREENWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 49.838.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 août 1998, que Monsieur Benoît Schaus, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6690 Vielsam, Neuville, 76, et Monsieur Georges Deitz, avocat, demeurant à L-1411 Luxembourg, 11, rue des Dahlias, ont été élus aux fonctions d'administrateur en remplacement de Messieurs Maurice Lam et Franz Prost démissionnaires.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2001.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1998, vol. 512, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40955/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**GEI COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GEI COMPANY, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 8 juillet 1995, numéro 313.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Louise Jerusalem, employée privée, demeurant à Keispelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Diane Sauerwein, employée privée, demeurant à Differdange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination du liquidateur de la société.
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Treis, M.-L. Jerusalem, D. Sauerwein, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 août 1998, vol. 406, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 août 1998.

*E. Schroeder.*

(40954/228/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**HOLDING HLOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 28.344.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze août

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING HLOM S.A. (en liquidation), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C. de Luxembourg sous le numéro B 28.344 constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1988, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés n° 256 du 27 septembre 1988.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que les convocations de la présente assemblée ont été adressées aux actionnaires conformément aux statuts et à la loi par les voies suivantes:

Publications au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 532 du 21 juillet 1998 et n° 561 du 1<sup>er</sup> août 1998.

Publications au Lëtzebuerger Journal, parues le 28 juillet 1998 et le 6 août 1998.

Lettres personnelles adressées aux actionnaires en date du 6 août 1998.

Puis le président rappelle que les textes des convocations comportent l'ordre du jour conformément aux statuts et à la loi.

IV. Que toutes les formalités antérieures à la tenue de la présente assemblée ont été accomplies conformément à la loi et aux statuts et que la présente assemblée est régulièrement tenue car le quorum est atteint.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 juillet 1998 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation

La société, ALEX SIMAN & CIE, experts comptables, avec siège social à Beyrouth.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion des liquidateurs.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge des liquidateurs.

2. Approbation des comptes. Décharge aux liquidateurs et au commissaire.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve à l'unanimité tous les actes entrepris par les liquidateurs, les honoraires leur revenant et les comptes de liquidation.

L'assemblée prend acte qu'il y a encore lieu de verser les montants suivants dans le cadre des opérations de liquidation:

- 5.000,- US\$ à titre d'honoraires revenant au commissaire à la liquidation, la compagnie ALEX SIMAN;

- 40.000,- US\$ à titre d'honoraires revenant aux liquidateurs.

L'assemblée décide de donner mandat à Maître Joseph Takla et Maître Albert Wildgen, de procéder séparément et par leur signature individuelle, au paiement des montants susindiqués et de transférer le solde restant sur produits de liquidation aux actionnaires, ou, le cas échéant, procéder à la consignation de tout montant revenant aux actionnaires.

Par vote unanime l'assemblée donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions aux liquidateurs Maître Albert Wildgen et Maître Joseph Takla de leur gestion de liquidateurs de la société.

L'assemblée donne également décharge par vote unanime au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3. Clôture de liquidation.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme HOLDING HLOM S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4. Maintien des documents sociaux.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à Luxembourg, 6 rue Zithe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Stocklausen, C. Bour, F. Brouxel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 1998, vol. 406, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 août 1998.

E. Schroeder.

(40958/228/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**IP-TPG HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 64.563.

—  
*Extrait de la décision prise par le gérant en date du 8 juin 1998*

Le gérant a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Pour IP-TPG HOLDCO, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40970/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**INTERNATIONAL LANDED PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.112.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit août.  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société anonyme ALLIED INVESTORS S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 mars 1998, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est l'unique associé actuel de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL LANDED PROPERTY, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 30.112, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch en date du 23 février 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 167 du 15 juin 1989 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 15 mai 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 402 du 22 octobre 1991;

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 31 mars 1998,

laquelle restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par la succession de feu Monsieur Jean Ast, une (1) part sociale à la société ALLIED INVESTORS S.A., préqualifiée, au prix de cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF).

- Que la cessionnaire est devenue propriétaire des parts cédées et est subrogée dans tous les droits et obligations de l'ancien associé, attachés aux parts cédées à partir du 31 mars 1998.

- Que Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant à L-1467 Howald, 49, rue Henri Entringer, en sa qualité de gérant unique, a déclaré, par mention apposée et signée au bas de la dite cession de parts, accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique accepte ladite cession de parts suivant l'article 6 des statuts.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000.LUF) chacune, qui sont toutes détenues par la société anonyme ALLIED INVESTORS S.A, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, dans cette éventualité les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est à dire chaque décision de l'associé unique, ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 14, de sorte que l'article 14 aura désormais la rédaction suivante:

«**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 110S, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 septembre 1998.

G. Lecuit.

(40967/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**INTERNATIONAL LANDED PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 septembre 1998.

G. Lecuit.

(40968/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**INTERNATIONAL ANTIGUA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 40.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 1998, vol. 512, fol. 57, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Signature.

(40966/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**INTERNATIONAL RISK MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, Immeuble «Centre Europe», 5, place de la Gare.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 avril 1998 à Luxembourg*

«4) The resignation as Directors of Mr Gareth Bardburn (and also as Chairman) and Mr Michael Goulet with effect from 4th March 1998 is accepted. Full discharge is given to Mr Gareth Bradburn and Mr Michael Goulet for the performance of their mandate.

5) The cooptation as Directors of Mr John English (also as Chairman) and Mr Nick Wild is ratified with effect on 4th March 1998.

6) The mandates of Mr John English, Mr Nick Wild and Mr John Stuart as Directors of the Company are renewed until the Annual General Meeting of Shareholders of 1999.»

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1998, vol. 512, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40969/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**ISRA-LUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.148.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ISRA-LUX S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte notarié reçu en date du 27 mars 1986, publié au Mémorial, C numéro 182 du 4 juillet 1986 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous directeur adjoint, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Seince, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marina Legrand, employée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2. - Modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet principal la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. »

3. - Adoption par la société d'une durée illimitée.

4. - Modification subséquente de l'article 3 trois des statuts.

5. - Suppression de l'article 12 des statuts portant sur l'affectation en gage d'actions pour les administrateurs et renumérotation des articles suivants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter un nouvel objet social.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de faire adopter par la société une durée illimitée.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article douze (12) des statuts, portant sur l'affectation en gage d'actions pour les administrateurs.

Suite à cette suppression, l'assemblée décide de renuméroter les articles treize (13) à dix-huit (18) des statuts qui deviendront les articles douze (12) à dix-sept (17).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Loutsch, F. Seince, M. Legrand, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 1998, vol. 837, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Thull.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(40971/239/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**ISRA-LUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(40972/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.



**LANDIS & GYR COMMUNICATIONS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 64.419.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 8 juin 1998*

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de transférer l'adresse du siège social de la société aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Pour LANDIS & GYR  
COMMUNICATIONS GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40977/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**LANDIS & GYR COMMUNICATIONS INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 64.410.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg le 8 juin 1998*

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de transférer l'adresse du siège social de la société aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Pour LANDIS & GYR  
COMMUNICATIONS INTERNATIONAL  
HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40978/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**LAROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.157.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Signature.

(40983/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**JAIPUR CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Moutfort 2 Gappenhiehl.  
R. C. Luxembourg B 39.722.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

P. Lux.

(40973/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**MINORCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 15.910.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

Signature.

(40992/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**JUSTAP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 45.558.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 1998*  
*Résolutions*

- 1 + 2 Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire, ainsi que du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de profits et pertes tels qu'ils lui sont présentés et se traduisent par une perte de LUF 217.587 qui sera reportée à nouveau.
3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Les mandats des administrateurs J. Mersch et A.J. Tummers et du commissaire GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) viennent à expiration à l'Assemblée générale ordinaire de 1999, le mandat d'administrateur de ENEMGE S.A. vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Certifié conforme

A.J. Tummers	J. Mersch
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 517, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40975/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**JUSTELLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 47.090.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 1998*  
*Résolutions*

- 1 + 2 Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire, ainsi que du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de profits et pertes tels qu'ils lui sont présentés et se traduisent par une perte de LUF 197.909 qui sera reportée à nouveau.
3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Les mandats des administrateurs J. Mersch et A.J. Tummers et du commissaire GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) viennent à expiration à l'Assemblée générale ordinaire de 1999, le mandat d'administrateur de ENEMGE S.A. vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Certifié conforme

A.J. Tummers	J. Mersch
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40976/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**NEDEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 10.402.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the ninth of September.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of NEDEUROPE S.A., R. C. number B 10.402, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Junglinster, dated September 25th, 1972, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 182 of November 10th, 1972.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated January 13th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 284 of June 9th, 1997.

The meeting begins at ten a.m., Mrs Anne-Marie Fève, private employee, residing in Strassen, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mrs Marie-Rose Dock, Company Director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Geneviève Blauen, Company Director, residing in Hondelange (Belgium).

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred and three thousand two hundred and sixty-one shares of no par value, representing the total capital of eighteen million four hundred and twenty-two thousand one hundred and fifty-two United States Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the year end from currently 30 September to 31 December, so that the current financial period which begun on 1 October 1997 shall end on 31 December 1998.

2. To make any consequential amendments to the Company's Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

*Resolution*

The General Meeting resolved to change the financial year end from currently 30 September to 31 December, so that the financial year which begun on 1 October 1997 will terminate on 31 December 1998.

As a consequence of the preceding resolution, Article 8 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 8.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de NEDEUROPE S.A., R. C. B N° 10.402, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 septembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 182 du 10 novembre 1972.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 284 du 9 juin 1997.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Rose Dock, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, demeurant à Hondelange (Belgique).

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent trois mille deux cent soixante et une actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de dix-huit millions quatre cent vingt-deux mille cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la fin de l'année sociale du 30 septembre au 31 décembre, de sorte que l'année sociale commencée le 1<sup>er</sup> octobre 1997 se terminera le 31 décembre 1998.

2.- En conséquence de réaliser toutes modifications nécessaires aux statuts de la société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 30 septembre au 31 décembre, de sorte que l'année sociale commencée le 1<sup>er</sup> octobre 1997 se terminera le 31 décembre 1998.

En conséquence l'article 8 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.-M. Fève, M.-R. Dock, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 110S, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(40993/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**NEDEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 10.402.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 855 du 9 septembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1998.

A. Schwachtgen.

(40994/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**LUXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.338.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 22 septembre 1998 à 17.00 heures au siège social*  
*Résolution unique*

Le Conseil d'administration prend acte des démissions avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1998 de M. Patrick Rollin, de M. Michel Catulle et de Mlle Monique Engel comme administrateurs de la Sicav et nomme administrateurs par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Mme Chantal Even, MM. Jean Fuchs et Henri Grisius. Dès lors, le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Jean Fuchs, Administrateur  
Henri Grisius, Administrateur

Mmes Chantal Even, Administrateur  
Sabine Schiettinger, Administrateur

MM. Claude Deschenaux, Administrateur  
Nico Hansen, Administrateur

Pour extrait conforme  
LUXICAV CONSEIL S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Dépositaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998, vol. 512, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(40988/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**NOMINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.409.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 512, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 septembre 1998.

P. Lux.

(40997/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**LA PLATA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 21.330.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature  
un mandataire*

(40979/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**LA PLATA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 21.330.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature  
un mandataire*

(40980/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**LA PLATA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 21.330.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature  
un mandataire*

(40981/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**LA PLATA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 21.330.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature  
un mandataire*

(40982/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**JIRES REAL ESTATE, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NLG 150.000,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 2.447.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1998, vol. 512, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau: ..... NLG 43.888,15

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Signature.

(40974/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

---

**LIPIDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 28.652.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(40986/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**LIPIDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 28.652.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 septembre 1998 que Mme Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40987/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**N.S.L., NETWORK SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme,  
(anc. N.S.E., NETWORK SERVICES EUROPE).**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 42.506.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETWORK SERVICES EUROPE, en abrégé N.S.E., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder de résidence à Mersch en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 138 du 31 mars 1993,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 72 du 20 février 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.506.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Gérard Raulet, conseiller fiscal, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mario Caneschi, administrateur de sociétés, demeurant à L-8294 Keispelt, 32A, Durenthal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en NETWORK SERVICES LUXEMBOURG, en abrégé N.S.L.

2.- Modification corrélative de l'article premier des statuts.

3.- Transfert du siège social à L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en NETWORK SERVICES LUXEMBOURG, en abrégé N.S.L.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier, en conséquence de la première résolution, l'article premier, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination NETWORK SERVICES LUXEMBOURG, en abrégé N.S.L.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 22.000,- LUF

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Raulet, E. Schaack, M. Caneschi, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 110S, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 septembre 1998.

P. Decker.

(40995/206/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**N.S.L., NETWORK SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme,**  
(anc. N.S.E., NETWORK SERVICES EUROPE).

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 42.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(40996/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

**NORTHWIND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.620.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, 89, rue Clair-Chêne, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NORTHWIND HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, prise en sa réunion du 12 juin 1998.

Une copie de la résolution du conseil d'administration de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que la société NORTHWIND HOLDING S.A., a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 427 du 13 juin 1998.

2.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à USD 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 125.000 (cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3.- Que l'alinéa 2 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à USD 2.000.000,- (deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

5.- Que les alinéas 3, 4 et 5 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 mars 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

6.- Que dans sa réunion du 12 juin 1998, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche jusqu'à concurrence de USD 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de USD 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique),

par la création et l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune,

à libérer intégralement par un apport en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires.

La preuve de la souscription des actions nouvelles a été présentée au notaire instrumentaire sur base des déclarations de souscription des actionnaires existants.

La somme de USD 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été mis à la disposition de la société, valeur 15 juin ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

7.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de libération.

8.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital social souscrit se trouve porté à USD 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social souscrit de la société est fixé à USD 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement souscrites et libérées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à 515.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 43.350.125,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Migliore-Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 111S, fol. 13, case 2. – Reçu 467.938 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartman.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

J. Delvaux.

(40999/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

#### **NORTHWIND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.620.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 602/98 en date du 23 septembre 1998, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41000/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1998.